

IMPORTANT : cet imprimé permet d'effectuer une ou plusieurs déclarations. Lorsque la modification porte uniquement sur les dirigeants, utiliser l'imprimé M3.
Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés qui ont un caractère obligatoire. Vous éviterez ainsi les relances des organismes destinataires.

CETTE FORMALITE CONCERNE LA MODIFICATION DE

LA PERSONNE MORALE	Cadre(s) à remplir	L'ETABLISSEMENT	Cadre(s) à remplir	DIRIGEANT	Cadre(s) à remplir
Dénomination, sigle, forme juridique, nom commercial, société réduite à un associé unique, durée de la personne, date de clôture de l'exercice social.	3	OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT	7, 9, 10 11, 12	<u>Cas particulier</u> - SARL : Nature de la gérance Gérant majoritaire partant ou modifié	14 14 bis
Capital, continuation de la société, reconstitution des capitaux propres.	4	MODIFICATION D'UN ETABLISSEMENT DEJA DECLARE	7, 9, 10 11	- Associé indéfiniment et solidairement responsable : (SNC, SCP, société en commandite) Situation matrimoniale voir notice cadre 15 Associé partant ou modifié voir notice cadre 15	4 du M' 4bis du M'
Fusion, scission <i>Le cas échéant, suite sur intercalaire M'</i>	5	TRANSFERT DE TOUT OU PARTIE D'UN ETABLISSEMENT <i>indiquer au cadre 8 l'ancienne adresse et au cadre 9 la nouvelle adresse</i> Avec ouverture d'un nouvel établissement	7, 8, 9 10, 11, 12	<u>Autres personnes liées à l'exploitation</u> Personne ayant le pouvoir d'engager la personne morale Titulaire de la capacité professionnelle	15, 15 bis
Dissolution	6	Dans un établissement déjà déclaré	7, 8, 9 le cas échéant 10, 11		
TRANSFERT DE SIEGE <i>Indiquer au cadre 8 l'ancienne adresse et au cadre 9 la nouvelle adresse.</i>	7, 8, 9	FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT	7, 8		
AUTRES		FONDS DONNE EN LOCATION GERANCE	7, 13		
CESSATION TOTALE D'ACTIVITE SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE	7, 8				
REPRISE D'ACTIVITE	9, 10, 11 12				

QUELQUES DEFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE

DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE MORALE

- 3 **FORME JURIDIQUE** : si la société est soumise à un statut légal particulier, l'indiquer avec la forme juridique.
Pour la SARL constituée d'un **associé unique**, remplir pour celui-ci l'intercalaire TNS (volet social) seulement s'il exerce une activité dans la société.
 - 5 **FUSION/SCISSION** : Indiquer les dénomination, forme juridique, siège, n° unique d'identification et greffe d'immatriculation de chaque société participante.
- DECLARATION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT
- 8 **Pour le transfert dans le ressort d'un nouveau greffe** : porter en observation, lorsque les dirigeants ne sont pas modifiés, «organes de direction, de gestion et de contrôle non modifiés conforme à l'extrait Kbis».
 - 9 **L'établissement créé** correspond à un nouvel établissement pour le déclarant.
Pour l'établissement modifié, ne cocher Principal / secondaire qu'en cas de changement de catégorie de l'établissement.
 - 10 **ACTIVITE** : indiquez les **activités exercées dans l'établissement**. Précisez celle que vous considérez comme la plus importante. Elle déterminera votre code APE (activité principale exercée) attribué par l'INSEE.
 - 11 **ORIGINE DU FONDS** : doit être rempli par les sociétés commerciales à l'exclusion des sociétés civiles.
 - 12 **EFFECTIF SALARIÉ** : à ne remplir qu'en cas d'ouverture d'un nouvel établissement.

POUR LA SARL - DECLARATION SOCIALE

- 14 **POUR LA SARL** : préciser si la gérance est modifiée et **joindre obligatoirement un intercalaire TNS** (volet social) pour tout nouveau gérant majoritaire et associé unique d'EURL qui participe à l'activité de la société.
- 14 Bis **Le gérant majoritaire de SARL doit obligatoirement préciser**, en complément des informations déclarées au cadre 15 :
 - son numéro de sécurité sociale (ou sa date et son lieu de naissance en observations au cadre 16).
 - le nom et le département de son organisme d'assurance maladie qui lui verse les prestations.
 - le nom de sa caisse de retraite.**Ces informations confidentielles exclusivement adressées aux caisses correspondantes** leur sont indispensables pour prendre en compte les modifications ou pour radier le dirigeant (arrêt des cotisations).

DECLARATION RELATIVE AU DIRIGEANT

- 15 **DIRIGEANT** : DOIT ETRE DECLARE :
 - Toute personne physique ou morale assurant la direction, la gestion, le contrôle de la personne morale.
 - Toute personne ayant le pouvoir d'engager par sa signature à titre habituel la personne morale (y compris le titulaire de la capacité professionnelle qui assure la direction effective et permanente de l'entreprise ou d'un établissement). *Si son pouvoir est limité à un établissement, l'indiquer au cadre 16 en observations.*
 - Le liquidateur.
- QUALITE** : dans tous les cas, préciser **obligatoirement**
 - pour chaque personne déclarée sa(ses) qualité(s) au sein de la société.
 - la date de modification**Pour la SARL, seule doit être indiquée la qualité de gérant, ne pas faire apparaître à cet endroit la nature de la gérance majoritaire ou minoritaire qui a été précisée au cadre 14.**
- LORSQUE LA DECLARATION PORTE SUR UNE MODIFICATION DE DIRIGEANT**
(un même cadre permet de déclarer pour une même qualité l'arrivée et le départ d'une personne dirigeante).
Indiquez **Nouveau, Partant, Modification situation personnelle, Maintenu** en cochant :
 - **Nouveau** pour **l'arrivée d'un dirigeant** en indiquant pour une :
 - **Personne physique** ses nom de naissance, nom d'usage, prénom, date de naissance, nationalité, domicile. Cas particulier de l'associé indéfiniment et solidairement responsable de SNC, SCP, société en commandite : déclarer la situation matrimoniale au cadre 4 de l'intercalaire M'.
 - **Personne morale** ses dénomination, forme juridique, adresse du siège, numéro unique d'identification et greffe d'immatriculation, (pour une société étrangère lieu et numéro d'immatriculation sur un registre public) ainsi que l'identité de son représentant.
 - **Maintenu** pour **la modification d'un dirigeant déjà déclaré** lorsque celle-ci **porte uniquement sur sa qualité**, en précisant la nouvelle qualité en début de ligne et en rappelant l'ancienne qualité.
En indiquant pour une : - **personne physique**, à l'exclusion de tout autre renseignement, ses nom de naissance, nom d'usage, prénom.
- **personne morale** sa dénomination, forme juridique et le cas échéant les modifications de son représentant.
 - **Modification situation personnelle** pour la **modification d'un dirigeant déjà déclaré**, lorsque celle-ci **porte sur son identification**, y compris **la modification du représentant** de la personne morale dirigeante.
En indiquant pour une : - **personne physique** ses nom de naissance, nom d'usage et prénom ainsi que les éléments modifiés. Cas particulier de l'associé indéfiniment et solidairement responsable de SNC, SCP, société en commandite : si la modification porte sur sa situation matrimoniale, remplir de plus le cadre 4 de l'intercalaire M'.
- **personne morale** ses dénomination, forme juridique et le cas échéant les modifications de son représentant.
- **Partant** pour le **départ d'un dirigeant** en indiquant au cadre 15bis pour une :
 - **personne physique** ses nom de naissance, nom d'usage, prénom. Cas particulier de l'associé indéfiniment et solidairement responsable de SNC, SCP, société en commandite : remplir le cadre 4bis de l'intercalaire M'.
 - **Personne morale** ses dénomination et forme juridique.

RAPPEL Nom de naissance : nom figurant sur les actes d'état civil et papiers d'identité (appelé aussi nom patronymique, nom de famille). **Nom d'usage** : il doit être indiqué uniquement s'il est différent du nom de naissance et effectivement utilisé. Il peut être soit les noms accolés des deux parents, soit pour les personnes mariées, le nom de naissance suivi ou précédé du nom du conjoint ou le seul nom de l'autre époux.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 16 **OBSERVATIONS** : permet de préciser une situation particulière
- 17 Indiquer des coordonnées postale, téléphonique, électronique où vous souhaitez être joint.